



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET
DE CONTROLE DE L'ETAT SANITAIRE DES
LOGEMENTS EN APPLICATION DU
REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL
PASSE AVEC LA SOCIETE APIC**

**DÉCISION N° DM-23-155
EN DATE DU 25 AVRIL 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-450 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Alexis MICHON, Conseiller municipal ;

VU le règlement sanitaire départemental ;

CONSIDÉRANT les demandes de devis effectuées par le service hygiène et habitat de la ville de Vincennes.

CONSIDERANT l'offre de la société APIC.

D É C I D E

DE SIGNER le marché mission d'accompagnement et de contrôle de l'état sanitaire des logements en application du règlement sanitaire départemental avec la société APIC sise au 11 bis rue de Lorraine 77420 Champs-sur-Marne, et représentée par monsieur Serge SOKOLSKY.

Le marché est conclu pour un an.

Les prestations feront l'objet de bons de commande dans la limite de 40 000 euros hors taxes pour toute la durée du marché.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Conseiller municipal délégué au logement
social, à la lutte contre l'insalubrité et à l'habitat,

Signé

Alexis MICHON

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230425-lmc1H10633H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/04/2023 Date de Publication : 25/04/2023
--